Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 8

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS

Nous avons publié dans le bulletin de juillet un communiqué concernant le prix du miel. Une erreur que nous tenons à réparer s'y est glissée.

La Centrale des miels, poursuivant sa mission, nous offre 7 fr. 50 du kilo ; il faut bien, pour vivre, qu'elle le vende au-dessus de ce prix.

Nous vous recommandons donc de ne pas vendre votre miel aux grossistes en dessous de 8 fr. Il en est de même pour la vente au détail qui est de 10 fr. emballage compris. Ces prix étant bien sûr des minima.

PROCÈS-VERBAL DE LA 88e ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SAR TENUE A LAUSANNE LE 14 MARS 1964 (suite)

8. Adoption des rapports publiés dans le journal Assurance vol et déprédations

M. Paroz trouve que les frais d'administration de ce fonds paraissent disproportionnés par rapport aux indemnités versées.

M. Félix se demande si le maintien de ce fonds spécial se justifie encore. Il prie le Comité central d'étudier la question et d'établir à cet effet une statistique portant sur les dix dernières années.

Selon *M. Henchoz*, ce fonds est trop important, car les intérêts créanciers ne sont même pas absorbés. Il invite le Comité central à étudier la possibilité d'une réduction de ce fonds et de faire rapport lors de la prochaine assemblée des délégués.

M. Meunier rappelle qu'il a été question en son temps de réunir l'assurance vol et déprédations à l'assurance RC.

M. Bovey estime qu'il n'est pas dans l'intérêt de la SAR de soumettre ces propositions à la « Winterthur », car les conditions dont nous jouissons actuellement sont bien plus avantageuses que celles faites à nos collègues de Suisse alémanique. Une modification de notre contrat entraînerait certainement une hausse de notre prime.

M. Broquet, préposé aux assurances, se réfère au compte rendu publié dans le journal et demande à ce que l'on veuille bien en prendre connaissance. Les frais de gestion relativement élevés

découlent des enquêtes occasionnées par de trop nombreuses demandes d'indemnités non justifiées ou exagérées. Le comité étudiera les différentes suggestions faites et fera des propositions.

Les divers rapports sont ensuite adoptés à l'unanimité.

9. **Nominations statutaires de trois membres sortants et rééligibles**

M. Biétry, pour la Fédération jurassienne, *M. Muller,* pour la Fédération neuchâteloise, et *M. Félix,* pour la Fédération vaudoise, proposent de confirmer dans leur mandat MM. Broquet, Matthey et Merminod. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

10. **Propositions individuelles et divers**

M. Muller attire l'attention de l'assemblée sur l'étude en cours de la nouvelle loi sur les épizooties. Il invite le Comité central à intervenir auprès de l'Office vétérinaire fédéral pour que le noséma et le Sackbrod soient reconnus comme maladies épizootiques et soient englobés dans la nouvelle loi.

Cette proposition est acceptée et la démarche préconisée sera faite.

M. Buscarlet relève que la place réservée à la Suisse au Congrès de Prague est restée inoccupée. Il en demande les raisons et espère que cela ne se renouvellera plus.

M. Bovey fait remarquer que l'envoi d'un délégué officiel au Congrès mondial est du ressort de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture. Or, l'attitude de nos collègues de la Suisse alémanique envers les pays de l'Est est bien différente de la nôtre. Il y a bien des chances que les congrès se tiennent encore longtemps derrière le rideau de fer si les pays occidentaux n'y participent pas.

M. Chassot estime que les indemnités journalières payées pour la formation des conseillers apicoles sont insuffisantes. Celles-ci sont fixées à 35 francs par la Confédération, alors que le canton de Fribourg paie 45 francs.

M. Sueur, président de la Fédération vaudoise, relève que dans le canton de Vaud ces indemnités sont réglées à raison de 30 francs par jour et 20 francs par demi-journée, plus frais de déplacement. Les cours donnés par ces conseillers sont rétribués sur la base du tarif des inspecteurs, soit 35 francs par jour.

M. Dietrich, membre d'honneur, remercie pour l'invitation qui lui a été adressée. S'il s'occupe toujours de la bibliothèque de la SAR, c'est avant tout pour une question de locaux. Il est prêt à continuer à servir l'apiculture si Dieu lui prête vie.

M. Bovey remercie M. Dietrich pour les précieux services rendus. Il se permettra d'inviter M. Dietrich aux réunions du Comité central dans lesquelles seront traitées des questions se rapportant à son activité.

Il expose ensuite ses vues sur une réorganisation de l'administration de la SAR. Selon lui, la création d'un secrétariat permanent serait souhaitable, car il estime l'organisation actuelle trop onéreuse.

M. Werlen, pasteur, fait remarquer qu'une discussion sur ce sujet, sans étude préalable et sans proposition formelle, met les délégués mal à l'aise. Il propose donc la formation d'une commission pour étudier et rapporter sur la question.

M. Muller, président de la Fédération neuchâteloise, constate que les fédérations ont été ignorées jusqu'ici dans l'organisation de la SAR. Il demande qu'elles soient reconnues comme telles, de manière à pouvoir collaborer utilement avec le Comité central. Il se prononce également pour la constitution d'une commission chargée de l'étude de la revision des statuts de la SAR et de la réorganisation du Comité central.

MM. Félix et Huguenin, par contre, voudraient confier l'étude de ces questions au Comité central qui devrait faire rapport lors de la prochaine assemblée des délégués.

Ces propositions sont mises aux voix.

39 délégués se prononcent pour la constitution d'une commission, 19 délégués se prononcent pour une étude par le Comité central. Les différentes fédérations seront donc invitées à désigner un délégué pour constituer cette commission.

Vœux des sections

Monthey : La section de Monthey espère que le ravitaillement en sucre pour le printemps sera possible dans de meilleures conditions. Tenant compte du prix du sucre actuel et pour encourager bon nombre d'apiculteurs découragés par les années déficitaires successives, le prix du miel devrait s'établir comme suit : 10 francs aux grossistes, 11 francs aux détaillants et 12 fr. 60 à 13 francs aux consommateurs. Cela correspondrait un peu au prix de revient du miel.

La Fédération suisse des sociétés d'apiculture a fixé les prix 1964 comme suit : 7 fr. 50 aux grossistes, 8 fr. 20 aux détaillants et 9 fr. 20 aux consommateurs. Il s'agit là de prix minima, soin est laissé à chaque apiculteur de placer sa récolte au mieux.

Quant aux prix du sucre, une nouvelle démarche a été faite auprès du Département fédéral des finances et des douanes en vue d'obtenir l'exonération des droits de douane. Nous attendons une réponse.

Sierre : On aimerait que l'on adapte le prix officiel du miel au coût de la vie. (Voir Monthey.)

Entremont : Puisque la question des concours est à revoir, nous aimerions que celle des cours le soit aussi. Avant l'examen, il faut

l'apprentissage. Nous demandons donc davantage de cours et moins de concours.

Cette question a été traitée dans le rapport présidentiel.

La Broyarde : Fixer le prix de détail de notre miel de choix au même prix que le beurre, comme cela se pratiquait il y a 30-40 ans. Nos produits méritent leur juste valeur.

Question déjà vue sous Monthey.

District du Lac: Accueillir au sein de la section de jeunes et nouveaux membres. Une prospère et encourageante année 1964. Une plus grande compétence pour les applications de produits chimiques, ceci particulièrement dans les graines où la floraison n'est pas autant visible.

Une circulaire invitant les apiculteurs à s'affilier aux sociétés d'apiculture sera mise à la disposition des sections.

La lutte contre les empoisonnements est du ressort des cantons. Il faut donc intervenir par le canal des fédérations.

La Gruyère : Aide à l'apiculture sous forme directe. Celle prévue par la Confédération est déprimante et ne laisse aucun espoir pour l'avenir immédiat de l'apiculture.

Voir sous Monthey.

La Veveyse : Intervention de la SAR auprès des autorités fédérales afin d'obtenir du sucre à un prix raisonnable pour le nourrissement des abeilles. On a pu le faire pendant la dernière guerre, pourquoi pas aujourd'hui. Les subsides aux cantons pour la formation de conseillers apicoles peuvent être une bonne chose, mais pour le moment cela ne constitue pas une aide à l'apiculture. On a pu supprimer les droits d'entrée sur le thé ! Il y a des mécontents et nos effectifs diminuent.

Question vue sous Monthey.

Marly et environs : Nous proposons de diminuer (voire supprimer) les frais du contrôle du miel (pour une certaine catégorie d'apiculteurs) si vous voulez que les petits apiculteurs et ceux qui habitent les régions à faibles récoltes fassent contrôler leur miel.

Les taxes pour le contrôle du miel seront revues au Comité central en liaison avec la réorganisation de la Centrale des miels.

Grandson et Pied-du-Jura : L'activité du groupe d'élevage sera poursuivie en 1964. Ce groupement est prêt à collaborer avec une organisation mise sur pied sur un plan plus général.

Il est pris acte de ces bonnes dispositions.

Gros-de-Vaud : Aide à l'apiculture directe. Suppression des droits de douane sur le sucre. Prise en charge par la Confédération de la Caisse assurance loques et acariose. Si la situation du marché du sucre ne s'améliore pas, une hausse du prix du miel de 2 francs par kg est indispensable pour maintenir le peu d'élan qui se manifeste chez de nombreux apiculteurs.

Questions déjà traitées précédemment.

Les Alpes : Centrale des miels, tout en réservant une liberté totale à chaque membre pour la vente de son miel au détail, à condition de respecter les prix officiels. Mise de fonds pour faire démarrer la Centrale : capital 40 000 francs, la marge de gérance prélevée aux fournisseurs, soit x cts par kilo. Effort financier supplémentaire nécessaire pour démarrage : émettre des parts de x francs souscrites par les membres, sections et C.C. Gérance par la Centrale sous la responsabilité d'un gérant, supervisée par le C.C. de la Romande.

Il appartiendra à la commission instituée pour l'étude de la réorganisation de la Centrale de se pencher sur ces suggestions.

Nyon : La section appuie chaudement la reprise de la Centrale des miels, dans le but de rendre l'apiculture viable.

La reprise est décidée.

La Béroche : Revalorisation des prix du miel. Mesures pour abaisser le prix du sucre.

Il a déjà été répondu sous Monthey.

Montagnes neuchâteloises : La section des Montagnes neuchâteloises juge inutile de formuler des vœux, du fait que nos vœux ne sont pas pris en considération. Nous aimerions un contrôle plus sérieux du miel. Il faut revoir le problème des étiquettes, car elles ont été inutilisables cette année.

Aucun vœu n'a figuré sur les rapports précédents de cette section. Il était donc difficile de les prendre en considération.

L'organisation du contrôle du miel sera étudiée avec la réorganisation de la Centrale.

La Chaux-de-Fonds et environs : Apporter une nouvelle réforme sur le point de nécrologie au sujet de la parution des clichés. Nous estimons que tous les apiculteurs faisant partie de la Romande doivent être sur le même pied d'égalité afin de supprimer toute discrimination. Nous demandons également une étude approfondie pour l'aide à l'apiculture, ainsi qu'au programme de la création d'une nouvelle Centrale des miels ; si nous souhaitons que ces points soient revus avec beaucoup de sérieux, c'est pour éviter de compromettre ce digne nom d'apiculture. Nous demandons encore une modification au sujet du contrôle des miels.

La pratique suivie dans la question des articles nécrologiques a été dictée en son temps par raisons d'économie. Nous ne pensons pas qu'il soit indiqué de la modifier.

Pour les autres demandes, voir les réponses données précédemment.

Ajoie et Clos-du-Doubs : Lors de la fixation des prix du miel. tenir compte de la forte augmentation du prix du sucre.

Voir Monthey.

Jura-Nord : Aucun, sinon du miel en 1964.

Ce vœu prime tous les autres !

Souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer, le président lève la séance à 16 h. 50.

Le secrétaire : *V. Bohnet* — Le président : *R. Bovey*

LA JOURNÉE DE L'ABEILLE A L'EXPOSITION NATIONALE

Comme pour de nombreuses autres organisations, Lausanne, au sein de sa merveilleuse Exposition nationale, a accueilli les apiculteurs suisses, le 5 juillet, journée officielle de l'abeille organisée par la Société romande d'apiculture.

Soucieuse de procurer aux collègues des différentes régions du pays l'occasion de visiter également des ruchers de montagne et une station de fécondation, la SAR avait organisé le samedi 4 juillet une course à la Vallée de Joux.

Le soleil était au rendez-vous et agrémenta cette journée. De la gare de Lausanne, voitures et cars conduisirent sous un ciel bleu au travers de la riche campagne vaudoise, 130 apiculteurs environ et leurs familles qui prirent le dîner en commun au Sentier. Nos collègues tessinois étaient fort bien représentés par 33 participants. Une très agréable surprise nous était réservée par nos amis français de la région du Doubs qui se joignirent, en partie tout au moins, à la cohorte suisse pour la journée du 4 et de façon plus complète à la journée officielle du dimanche 5 juillet à l'Expo.

Au dîner, le président de la SAR, M. Bovey, se fit un plaisir de saluer ses hôtes : MM. Hellwig, président de la Fédération suisse d'apiculture et vice-président de la VDSB, Schaer, représentant également la VDSB, Foglia, nouveau président de la STA, Minoli, ancien président de la STA, Schneider, du Liebefeld, quelques amis français, etc. Le programme prévoyait les visites de différents ruchers situés dans des contrées privilégiées par la nature. Elles furent très agréables et ce fut certainement un plaisir pour chacun de constater le bel aspect de ces ruchers et les forces imposantes représentées par des colonies soigneusement sélectionnées. Il se dégage une force de ces exploitations dont les dirigeants sont les promoteurs. A la hauteur de leur tâche, ils sont à féliciter.

L'accès à la station de fécondation dans la région de La Cure ne permit regrettablement pas aux cars de s'y rendre et chacun de ce fait ne put la visiter. Les résultats obtenus à ce jour sont très satisfaisants et des espoirs sont permis pour ceux dont la sélection des races et des souches constitue une base solide et in-

dispensable de notre apiculture. Après la collation très appréciée, servie avec beaucoup de gentillesse dans un pâturage de la région, c'est le retour et l'arrivée à l'Expo où, chacun à sa guise, dispose de la soirée, dans un cadre exotique et une température des plus agréables.

Le soleil salue également la journée officielle du dimanche 5 juillet où le rendez-vous était fixé à la gare de l'Expo. A une très respectable cohorte d'apiculteurs du pays, s'est joint le groupement complet cette fois de nos collègues français, et c'est la descente merveilleuse de la gare à l'Expo.

Le programme de la journée prévoyait une conférence de M. le docteur Wille, chef de la station apicole du Liebefeld, sur « l'Avenir de l'apiculture suisse ».

La salle du cinéma de la section « Terre et Forêt » se révéla trop petite pour contenir un nombreux auditoire.

Journée placée sous l'égide de la Fédération suisse d'apiculture, il appartenait au président de cette fédération, M. Hellwig, simultanément vice-président de la VDSB, de saluer l'assistance et de la remercier pour l'intérêt réservé à la cause apicole. Il fait part de sa satisfaction de se retrouver parmi les nombreux apiculteurs présents, félicite et remercie la SAR pour le stand de l'apiculture érigé par ses soins et plus spécialement son président M. Bovey. Exprimé par l'auteur en allemand, en français et en italien, ce discours du président de la Fédération suisse d'apiculture fut très applaudi. C'est ensuite à M. Foglia, nouveau président des apiculteurs tessinois, de dire tout le plaisir éprouvé de se trouver parmi les apiculteurs du pays tout entier dans ce merveilleux cadre de l'Expo. Puis le président de la SAR apporte à son tour le salut romand et se déclare enchanté de la belle participation à la journée de l'abeille, rehaussée par la présence de nos collègues de France. Il salue la présence de MM. Schneider, Gehri et Bourquin, du Liebefeld, Minoli, ancien président STA, Dr Kobel, de Waedenswil, le nouveau chef de la Rassenzucht, etc. Puis la parole est donnée au Dr Wille pour sa conférence sur l'avenir de l'apiculture suisse.

C'est toujours un plaisir pour les apiculteurs d'avoir l'occasion d'entendre les avis autorisés du Dr Wille. Si l'Expo s'adresse à l'avenir, notre apiculture suisse elle aussi doit s'orienter vers l'avenir. Un bilan de la situation formé d'éléments négatifs et positifs est exposé avec clarté. Il serait intéressant pour nos lecteurs, de reproduire la conférence de façon complète mais, la place faisant ici défaut, force est de résumer.

Au passif de notre bilan figurent l'intensification de l'agriculture et ses nouvelles méthodes, le manque de dynamisme et le

pessimisme de l'apiculteur, une concentration locale parfois trop poussée des ruchers, les difficultés rencontrées pour trouver un emplacement convenant à l'exploitation d'un rucher, les maladies en recrudescence et parfois aussi le manque de cohésion au sein des organisations apicoles.

A l'actif, figurent le rôle économique important que représente l'abeille fécondant les fleurs, les possibilités de récolte offertes par les forêts du Plateau, du Jura et des Préalpes, ainsi que par certaines prairies et pâturages des Préalpes, des Alpes et du Jura.

Comparativement à ses collègues de l'étranger, l'apiculteur suisse retire de son miel très apprécié, un prix intéressant ; actuellement, il a les possibilités d'acquérir de solides connaissances apicoles grâce aux efforts des fédérations et des pouvoirs publics. Les autorités fédérales sont bien disposées à l'égard des revendications de l'apiculture, tant en ce qui concerne les maladies des abeilles que l'amélioration du cheptel apicole et de façon générale tout ce qui touche l'apiculteur. En toute objectivité, il faut admettre que la situation de l'apiculture suisse peut être considérée comme positive.

Conclusion réjouissante pour les amis des abeilles, pour les vrais apiculteurs, pour tous ceux qui, malgré les années médiocres, ont persévéré. Sans doute assistons-nous à une transformation sérieuse de notre apiculture ; la transhumance des colonies se fera sur une plus grande échelle et l'apiculture sera plus mobiliste dans de nombreuses régions si elle veut subsister. L'apiculteur n'attendra plus la récolte, il ira la chercher. Et c'est le problème de l'instruction qui revêt ici toute son importance dans les différents domaines de l'observation, de l'élevage, de la sélection, etc. Succès et échecs étant de proches voisins en apiculture, il y a nécessité d'être constamment à la hauteur de nos tâches.

A la base de toute vie, le facteur santé joue un rôle important et l'accent est mis également par le conférencier sur ce problème à résoudre. Ce n'est pas dans des ruches malades, mal entretenues, que des reines de valeur, sélectionnées au prix de gros efforts, amélioreront la situation. Après ce magistral exposé chaleureusement applaudi par un nombreux auditoire, et après les remerciements au Dr Wille, c'est la clôture de la partie officielle.

L'Exposition nationale de 1964 a réuni les apiculteurs du pays dans un esprit très amical. Elle a permis à ces derniers, de langue et de conception des choses parfois bien différentes, de prendre contact, de se grouper, de causer. Pour bon nombre d'entre eux, c'était l'occasion de revoir un collègue, de serrer la main d'un ami, de renouer les liens qui nous unissent et qui peu à peu, par suite

d'une interruption de contact prolongée, ont tendance à se relâcher. Notre existence est tributaire d'un travail intensif ; la vie actuelle nous entraîne dans un sillage fiévreux, agité. Il nous appartient de créer une alternance à ce rythme fatigant ; les contacts amicaux entre apiculteurs, sections et fédérations constituent un dérivatif très apprécié. La générosité de l'année 1964 a redonné le sourire à tous les apiculteurs ; à Lausanne, la satisfaction se lisait sur tous les visages et c'était appréciable de se trouver parmi des gens heureux et contents. Le chant du rucher, l'odeur pénétrante du miel, le ronronnement de l'extracteur ne suffisent pas à l'apiculteur auquel les contacts restent nécessaires. La journée de l'abeille à l'Expo aura déjà, par ce simple fait, atteint son but.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en juin 1964

Loque américaine

Canton/District	*Localité*	*Cas*
Berne		
Berne	Berne	3
Bienne	Madretsch	1
Burgdorf	Höchstetten/Hellsau	1
Interlaken	Grindelwald	3
Courtelary	La Chaux-d'Abel	1
Franches-Montagnes	Saignelégier	1
Moutier	Corcelles	2
	Crémines	1
Grisons		
Moesa	Castaneda	1
	Santa Maria Calanca	1
Lucerne		
Sursee	Rüediswil b/Ruswil	3
Soleure		
Kriegstetten	Etziken	1
Tessin		
Leventina	Faido	1
Locarno	Locarno	1
Zurich		
Zurich	Zurich	1
Zoug		
—	Allenwinden	1
Fribourg		
Sense	Alterswil	1
	Ueberstorf	1
Valais		
Conthey	Basse-Nendaz	2
Sion	Sion	1

Loque européenne

Berne		
Berne	Dentenberg	1
Konolfingen	Bangerten	1
Wangen a.A.	Duppenthal/Ochlenberg	1
La Neuveville	Lamboing	1
Grisons		
Glenner	Sergien b/Ilanz	1
Obwald		
—	Sarnen	1
Soleure		
Kriegstetten	Etziken	1
Uri		
—	Erstfeld	1
Fribourg		
Gruyère	Pringy	1

Station apicole du Liebefeld